



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **10 février 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **4 février 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Nadia LAKEHAL
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Carlos PEREIRA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

Budget primitif 2022 - Médiathèque Maison de Quartier

V_DEL_220210_13

Rapport de Monsieur GOMEZ,**Mesdames, Messieurs,**

Conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature M14 à laquelle il est soumis, le budget primitif du budget annexe Médiathèque Maison de quartier pour 2022 est équilibré à hauteur de 1 743 100 euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	404 600,00
012	Charges de personnel	1 338 500,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
Total des dépenses courantes des services		1 743 100,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 743 100,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL		1 743 100,00

Ce budget est calibré pour un fonctionnement à partir du mois de mars. Les charges à caractère général correspondent au fonctionnement de la structure, dans ses aspects relatifs à la lecture publique, à l'action culturelle ou au centre social.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2022
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	19 500,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	1 723 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 743 100,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 743 100,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-VDEL22021013XM-BF

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00

TOTAL	1 743 100,00
--------------	---------------------

Le budget est équilibré par les recettes des partenaires, et en particulier la CAF, au titre du centre social, et par la participation du budget principal au budget annexe qui s'élève à 1 316 767 euros.

Ces propositions budgétaires sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport sur le budget primitif 2022 ».

En conséquence, je vous propose :

► d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe de la Médiathèque Maison de quartier, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-VDEL22021013XM-BF

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 modifiée par la loi n°1996-142 du 21 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°V_DEL_211216_10 du 16 décembre 2021 relative aux orientations budgétaires pour 2022 ;

Vu la délibération n°V_DEL_211216_15 du 16 décembre 2021 intitulée Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci – Création d'une régie à autonomie financière et adoption des statuts ;

Vu le projet de budget primitif pour 2022 pour le budget annexe de la Médiathèque Maison de quartier de la Ville de Vaulx en Velin établi selon les règles prévues par la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe de la Maison des Fêtes Familiales, du budget annexe de la Télésurveillance, du budget annexe du Planétarium, du budget annexe de la Médiathèque Maison de Quartier pour l'exercice 2022 sont présentés et commentés ;

Entendu le rapport présenté le 10 février 2022 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe de la Médiathèque Maison de quartier comme suit

Fonctionnement	
Dépenses réelles	1 743 100,00
Recettes réelles	1 743 100,00

L'équilibre général du budget s'établit à 1 743 100,00 euros.

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 33
Votes Contre : 8
Abstention : 2
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 février 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#